

Département de l'AIN

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2024-065**

**Objet : N°2021.01 - Marché de collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés**  
**Modification n°1 : Approbation de l'actualisation des prix suite à un redressement judiciaire**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2021-060 du 15 avril 2021 portant acte de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 14 avril 2021, du marché public, passé en procédure formalisée, à la Société Eco Déchets Environnement à Lyon (69) relatif à la collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés, pour un montant total de 453 120,00 € HT calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif, pour une durée de 4 ans du 1<sup>er</sup> septembre 2021, date de début des prestations jusqu'au 31 août 2025 ;

CONSIDERANT que par jugement en date du 2 mai 2024, le Tribunal de commerce de Lyon, a placé la Société Eco Déchets Environnement en redressement judiciaire pour raison économique ;

CONSIDERANT que pour poursuivre son activité sur le territoire de la CCPA, la Société Eco Déchets Environnement sollicite une actualisation de prix à hauteur de 24 % ;

CONSIDERANT que les prestations assurées par ladite Société sont qualitatives et que le lancement d'une nouvelle consultation aboutirait à un résultat économique identique à l'application de ladite hausse sur le marché actuel, il convient de prendre en compte, par modification n°1, l'actualisation des prix à hauteur de 24 % pour maintenir la Société Eco Déchets Environnement en activité et permettre ainsi de sauvegarder des emplois ;

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 13 juin 2024 concernant la modification n°1 ;

.../...

- APPROUVE la modification n°1 relative au marché public de collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés, ayant pour objet, l'actualisation des prix suite à un redressement judiciaire à hauteur de 24 % en application des dispositions prévues à l'article R2194-5 du Code de la commande publique et dont l'estimation du coût jusqu'au 31 août 2025, terme du marché, s'élève à 185 700,00 € HT.
- DECIDE de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 14 juin 2024  
Publiée le 18 JUIN 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain,  
le 14 juin 2024.

Le Président  
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

